

ATELIER DE VULGARISATION ET DE SENSIBILISATION DES ENTREPRISES EXTRACTIVES SUR L'APPLICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES A LA DECLARATION DES BENEFICIAIRES EFFECTIFS

TERMES DE REFERENCE

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives « ITIE en sigle » est une Norme internationale qui promeut la transparence dans l'exploitation des ressources naturelles au travers la publication des informations ponctuelles divulguées par les entreprises sur les opérations issues du secteur extractif et un débat responsable sur ces dernières en vue d'améliorer la gouvernance ainsi que la qualité de vie de la population impactée.

Au nombre de ces divulgations, figurent des informations relatives à la propriété effective conformément à l'Exigence 2.5 de la Norme.

Aussi, la publication de ces informations pertinentes sur la propriété effective des entreprises est un enjeu crucial puisqu'elle permet de comprendre leur gouvernance et d'identifier les personnes physiques qui possèdent ou exercent le contrôle ultime sur ces entreprises, en ce compris les personnes politiquement exposées.

En application de la Loi n°22/068 du 27 décembre 2022 portant Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive, l'article 43 dispose qu'un arrêté du Ministre de la Justice établit un registre des bénéficiaires effectifs dont la tenue est confiée au Guichet unique de création d'entreprise (GUCE).

Ainsi, le Comité Exécutif de l'ITIIE-RDC, dans le Plan de Travail Triennal 2024-2026 et le Plan de Travail et Budget Annuel 2026 a prévu l'activité n°21 se rapportant à la sensibilisation des entreprises minières à divulguer les informations sur les bénéficiaires effectifs.

Cette activité vise le renforcement de la Redevabilité des Institutions publiques et des Industries Extractives par le biais des divulgations systématiques et régulières d'informations sur chaque maillon de la chaîne de valeur de l'ITIIE (Exigences 2 à 6) et regroupera autour de l'ITIIE, les parties impliquées à savoir, les entreprises minières et les administrations dans les trois (03) villes cibles Lubumbashi et Likasi dans le Haut Katanga et à Kolwezi dans le Lualaba.

C'est ainsi que les présents termes de référence ont été élaborés pour l'organisation de cette activité.

II. OBJECTIF GLOBAL

Parvenir à la divulgation des informations exhaustives et actuelles sur la déclaration des bénéficiaires effectifs des entreprises minières telles que requises par les textes légaux et réglementaires ainsi que la Norme ITIE.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Sensibiliser les entreprises pour parvenir au même niveau de compréhension sur la réglementation applicable aux bénéficiaires effectifs ;
- Divulguer de manière cohérente les informations sur les bénéficiaires effectifs des entreprises minières ;
- Convenir d'un mécanisme adéquat de déclaration à l'ITIE des informations sur la propriété effective ;
- Améliorer la déclaration des entreprises minières et ainsi que le score de l'Exigence 2.5 lors de la prochaine validation ;

III. RESULTATS ATTENDUS

A l'issue de cet atelier, les résultats ci-après sont atteints :

- Les entreprises sont sensibilisées ;
- Elles sont prêtes à publier de manière complète les informations requises sur les bénéficiaires effectifs ;
- Un mécanisme adéquat de déclaration ponctuelle à l'ITIE est convenu et utilisé par les parties déclarantes ;
- Le score de l'Exigence 2.5 est amélioré à prochaine validation.

IV. METHODOLOGIE

Cette activité sera mise en œuvre à travers l'organisation d'un atelier de sensibilisation de 2 jours dans chacune des villes suivantes : Lubumbashi, Likasi et Kolwezi.

L'atelier connaîtra une participation de 40-45 personnes par ville, en raison de :

- **Services Techniques de l'Etat : Cellule Nationale des Renseignements Financiers (CENAREF) (2 personnes) et Guichet Unique de Création d'Entreprise (GUCE) (2 personnes), tous venant de Kinshasa.**

Les Services Techniques interviendront pour expliquer les détails des dispositions légales et réglementaires sur les bénéficiaires effectifs et l'opérationnalisation du registre des bénéficiaires effectifs.

- **Entreprises minières : 30 délégués par ville**

Les entreprises minières, en tant que parties principales concernées, seront appelées à l'appropriation des dispositions légales et réglementaires et leur mise en exécution ;

- **Organisations de la Société Civile : 5 délégués par ville.**
- **Chambre des mines/FEC : 2 représentants**
- **ITIE-RDC : 03 Experts venant de Kinshasa.**

L'ITIE RDC aura un rôle central dans cette réunion en tant qu'organisateur et organe de coordination. Elle exposera sur le contenu de l'Exigence 2.5 de la Norme, les défis constatés dans

la divulgation de la propriété effective et assurera la modération de l'activité.

- **GIZ/LuCoFFI : 02 personnes de Kinshasa pour la logistique.**

Dans tous les cas, *l'ITIE-RDC encourage fortement la participation d'au moins 30% des femmes.*

La synthèse du nombre de jours et de participants par ville est décrite dans le tableau ci-dessous :

Ville	Répartition du temps de séjour	Participation
Lubumbashi (Haut-Katanga) Equipe 1 Deuxième quinzaine mois de Mai 2026	Voyage Kinshasa – Lubumbashi : 1 jour, Préparation de l'atelier : 1 jour, Tenue de l'atelier : 2 jours, Total nombre de jours : 04 jours	Nombre total de participants : 44 personnes • Sociétés minières : 30 personnes ; • CENAREF : 01 personne venant de Kinshasa • GUCE : 01 personne venant de Kinshasa • Chambre des mines : 02 délégués • Société civile : 05 personnes ; • ITIE-RDC : 02 Experts venant de Kinshasa ; • Protocole : 02 personnes ; • GIZ : 01 délégué venant de Kinshasa Nombre de participants locaux : 37 personnes + 2 protocoles Nombre de délégués venant de Kinshasa : 5 personnes
Likasi (Haut-Katanga) Equipe 1 Deuxième quinzaine mois de Mai 2026	Arrivée à Likasi : 1 jour, Tenue de l'atelier : 2 jours, Escale à Lubumbashi : 1 jour Retour à Kinshasa : 1 jour. Total nombre de jours : 05 jours. Total nombre de jours: 09 jours de mission dont 08 de per diem. N.B : La même équipe de Lubumbashi se déploie aussi à Likasi.	Nombre total de participants : 44 personnes • Sociétés minières : 30 personnes ; • CENAREF : 01 personne venant de Kinshasa • GUCE : 01 personne venant de Kinshasa • Chambre des mines : 02 délégués venant de Lubumbashi • Société Civile : 05 personnes ; • ITIE-RDC : 02 Experts venant de Kinshasa ; • Protocole : 02 personnes ; • GIZ : 01 délégué venant de Kinshasa Nombre de participants locaux : 35 personnes + 2 protocoles Nombre de délégués venant de Lubumbashi : 7 personnes
Kolwezi (Lualaba)) Equipe 2 Deuxième quinzaine mois de Mai 2026	Voyage Kinshasa – Lubumbashi: 1 jour, Arrivée à Kolwezi : 1 jour Préparation technique de l'atelier : 1 jour Tenue de l'atelier : 2 jours, Arrivée à Lubumbashi : 1 jour Retour à Kinshasa : 1 jour Total nombre de jours de mission : 07 jours de mission dont 06 jours de per diem	Nombre total de participants : 43 personnes • Société minières : 30 personnes ; • CENAREF : 01 personne venant de Kinshasa • GUCE : 01 personne venant de Kinshasa • Chambre des mines : 02 délégués venant de Lubumbashi • Société Civile : 05 personnes ; • ITIE-RDC : 01 Expert venant de Kinshasa ; • Protocole : 02 personnes ; • GIZ : 01 délégué venant de Kinshasa Nombre de participants locaux : 35 personnes + 2 protocoles Nombre de délégués venant de Kinshasa : 4 personnes Nombre de délégués venant de Lubumbashi : 2 personnes de la Chambre des mines

V. BUDGET

L'atelier sera organisé avec l'appui financier de la GIZ. Le budget sera établi par cette dernière en concertation avec le ST ITIE

Fait à Kinshasa, le

Jean Jacques KAYEMBE MUFWANKOLO

Coordonnateur National